

COMITE SYNDICAL
15 février 2023
Salle multifonctions - Siège de Calitom
Procès-verbal

TITULAIRES PRESENTS :

NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT	NOMS	PRESENT
M. AGUESSEAU	X	M. ARVOIR	X	M. AUDOIN	X	Mme BAPTISTE	
M. BARBOT	X	Mme BARREAUX		M. BASTIER	X	M. BAUDIFFIER	X
Mme BELLE	X	M. BELY	X	Mme BLAINEAU	X	Mme BOISSEAU	X
M. BOISSON	X	M. BONIFACE		M. BONNET	X	M. BORIE	X
M. BOUCQ	X	M. BOUQUET		M. BOUSIQUE	X	M. BOUTANT	X
M. BUCHEMEYER		M. BUZARD	X	Mme CAILLE		M. CAPOIA	X
M. CHAMOULEAU	X	M. CRINE	X	M. DAVID	X	M. DELAGE	X
Mme DELAGE		Mme DERRAS		Mme DESCHAMPS	X	M. DESVERGNE	X
Mme DOYEN MORANGE		M. DUMORTIER		M. DUPONT		M. DUVERGNE	X
M. FONTENOY		M. FORESTAS		M. GATELLIER	X	Mme GAUTIER	
M. GESSE	X	M. GOURSAUD		M. HAUSER	X	M. JAUBERT	X
M. JOUANNET		Mme JUIN	X	M KALAI		M. LACOMBE	X
Mme LACROIX		Mme LAMBERT DANAY		M. LAVERGNE		M. LAVILLE	X
Mme LEGAY	X	M. LEVESQUE	X	M. MAGNANON		M. MAHERAULT	
M. MARIN	X	M. MARTAUD		M. MARTIN	X	Mme MATRAT	
M. MELLY	X	Mme MOCOEUR	X	Mme MOUFFLET		M. MOUSSION	
M. NADAUD-BERTHIER	X	M. PERONNET	X	M. PINAUD	X	M. PROVOST	
M. PUYDOYEUX		M. RATAT	X	M. REVEREAULT		Mme RODET	X
M. ROUX	X	M. ROY F.		M. ROY J-M		M. THIANT	
Mme TRICAUD	X	Mme VARLEZ		Mme VIAN	X	M. VIGIER	
M. VIGNAUD C.	X	M. VIGNAUD M.		M.VRIGNON			

SUPPLEANTS PRESENTS :

NOM				
M. BOURQUARD	M. BOUSSARIE	M. COUVIDAT	Mme GROSMAN	Mme HUGUET
M. LEBARBIER				

ASSISTAIENT A LA SEANCE, pour Calitom :

NOMS					
M. CHAMOULEAU	M. FILIPPI	M. GAUTRAUD	M. HUGUENOT	Mme RENARD	Mme VALLEE

Le quorum est atteint, M. le Président ouvre la séance à 18h30.

Les membres du Comité Syndical nomment **M. Michel BOUTANT, secrétaire de séance**, conformément à l'article L2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

Ont donné procuration :

- Mme BARREAUX Bernadette à M. CRINE Jean-Jacques
- M. BOUQUET Gérard à M. PERONNET Yannick
- Mme CAILLE Séverine à Mme BELLE Pascale

- Mme DERRAS Michèle à M. DUVERGNE Jean-François (pouvoir annulé du fait que la CdC est en surnombre)
- Mme DOYEN-MORANGE Chantal à M. DELAGE Flavien
- Mme LAMBERT-DANEY Danièle à M. NAUDIN-BERTHIER Bruno
- M. MAHERAULT Lionel à M. LAVILLE Michaël
- M. MOUSSION Gilles à M. GATELLIER Jean-Pôl
- M. VIGIER Marc à M. BASTIER Thierry

M. le Président accueille et présente les nouveaux délégués de Calitom, désignés par le Conseil Communautaire de Charente Limousine, en remplacement de Mme FAGES Marie-Philippe et de M. ROUGIER Robert :

- M. BOUTANT Michel (titulaire) ;
- M. CAPOIA Jean-Marc (titulaire) ;
- M. LEBARBIER Jean-Marie (suppléant en remplacement de M. BOUTANT).

Ordre du jour

M. le Président procède à la lecture de l'ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 13 décembre 2022
2. Nouvelles désignations de membres appelés à siéger aux commissions de Calitom
3. Organisation de la concertation préalable réglementaire sur le projet de création d'une unité de valorisation énergétique à Angoulême
4. Débat des orientations budgétaires 2023
5. Décisions prises sur délégation
6. Questions diverses

1/ Approbation du procès-verbal du Comité Syndical du 13 décembre 2022

M. le Président demande s'il y a des observations, des précisions ou des explications sur le procès-verbal du dernier comité syndical.

M. LEVESQUE demande que l'orthographe de son nom soit corrigée à la page n°2 du procès-verbal.

Le compte-rendu n'appelant aucune autre observation est adopté à l'unanimité.

Pour : 61, contre : 0, abstention : 0

2/ Nouvelles désignations de membres appelés à siéger aux commissions de Calitom

M. le Président rappelle que le comité syndical du 24 novembre 2020 a décidé de la création de deux commissions permanentes :

- **Services de proximité, présidée par M. Jean-Jacques PUYDOYEUX** (compétente sur les questions relatives à la communication, à la prévention des déchets, à la politique QHSE, et aux services de proximité avec notamment ce qui relève de la compétence « collecte » dans son ensemble) ;
- **Services industriels, infrastructures et ressources, présidée par M. Christian VIGNAUD** (compétente sur les questions relatives aux finances, au personnel, aux infrastructures et aux services industriels avec notamment ce qui relève de la compétence « traitement » dans son ensemble).

Lors de la séance du 16 février 2021, l'assemblée délibérante a procédé à la désignation de leurs membres.

Lors du comité syndical du 23 mars et du 22 juin 2021, un nouvel appel à candidatures a été effectué en vue de désigner de nouveaux membres.

A la suite de nouvelles désignations de délégués par différentes collectivités adhérentes, il est proposé aux membres du Comité syndical qui le souhaiteraient de venir compléter la liste des membres de commissions. Aussi, M. le Président fait un nouvel appel à candidatures pour compléter l'une ou l'autre des commissions.

Les délégués suivants se sont portés candidats :

Pour la commission Services de Proximité :

- M. Fabrice AUDOIN ;
- M. Michel BOUTANT ;
- M. Laurent RATAT.

Pour la commission Services Industriels, Infrastructures et Ressources :

- M. Fabrice AUDOIN ;
- Jean-François DUVERGNE ;
- M. Xavier JAUBERT ;
- M. Raymond MARTIN.

La composition des commissions est donc la suivante :

Commission « Services de Proximité » (Liste à 31 membres)

Nom et Prénom du délégué	Collectivité
M. AGUESSEAU Norbert	Cœur de Charente
M. AUDOIN Fabrice	Charente Limousine
M. BARBOT Jean-Pierre (Vice-Président)	4B Sud Charente
M. BASTIER Thierry (Vice-Président)	Val de Charente
Mme BELLE Pascale (Vice-Présidente)	Grand Cognac
Mme BOISSEAU Marie-Hélène	La Rochefoucauld Porte du Périgord
M. BOISSON Patrice (Vice-Président)	Grand Cognac
M. BONNET Jacky (Vice-Président)	GrandAngoulême
M. BORIE Patrick (Vice-Président)	La Rochefoucauld Porte du Périgord
M. BOUTANT Michel	Charente Limousine
M. CRINE Jean-Jacques (Vice-Président)	Cœur de Charente
M. DAVID Serge	GrandAngoulême
M. DELAGE Flavien (Vice-Président)	GrandAngoulême
Mme DERRAS Michèle (Vice-Président)	Charente Limousine
M. DESVERGNE Manuel (Vice-Président)	Charente Limousine
M. DUMORTIER Paul	GrandAngoulême
M. GATELLIER Jean-Pôl (Vice-Président)	GrandAngoulême
M. GESSE Philippe (Vice-Président)	Grand Cognac
M. JOUANNET Joël	GrandAngoulême
Mme LACROIX Aurélie	Cœur de Charente
M. LAVILLE Michaël (Président)	GrandAngoulême
M. MARTIN Raymond	Charente Limousine
Mme MATRAT Anne	La Rochefoucauld Porte du Périgord

M. PERONNET Yannick (Vice-Président)	GrandAngoulême
M. PROVOST Jean-Jacques	4B Sud Charente
M. PUYDOYEUX Jean-Jacques (Vice-Président)	Lavalette Tude Dronne
M. RATAT Laurent	GrandAngoulême
M. RINGEADE Vincent	La Rochefoucauld Porte du Périgord
Mme VIAN Marie-Jeanne	Grand Cognac
M. VIGNAUD Christian (Vice-Président)	Le Rouillacais
M. VRIGNON Jean-Jacques	Val de Charente

Commission « Services Industriels, Infrastructures et Ressources » (Liste à 26 membres)

Nom et Prénom du délégué	Collectivité
M. AUDOIN Fabrice	Charente Limousine
M. BARBOT Jean-Pierre (Vice-Président)	4B Sud Charente
M. BASTIER Thierry (Vice-Président)	Val de Charente
M. BAUDIFFIER Pascal	GrandAngoulême
Mme BELLE Pascale (Vice-Présidente)	Grand Cognac
M. BOISSON Patrice (Vice-Président)	Grand Cognac
M. BONNET Jacky (Vice-Président)	GrandAngoulême
M. BORIE Patrick (Vice-Président)	La Rochefoucauld Porte du Périgord
M. COMBAUD Renaud	Cœur de Charente
M. CRINE Jean-Jacques (Vice-Président)	Cœur de Charente
M. DELAGE Flavien (Vice-Président)	GrandAngoulême
Mme DERRAS Michèle (Vice-Président)	Charente Limousine
M. DESVERGNE Manuel (Vice-Président)	Charente Limousine
M. DUVERGNE Jean-François	Charente Limousine
M. GATELLIER Jean-Pôl (Vice-Président)	GrandAngoulême
M. GESSE Philippe (Vice-Président)	Grand Cognac
M. JAUBERT Xavier	GrandAngoulême
M. LACOMBE Jean-Marc	Grand Cognac
M. LAVILLE Michaël (Président)	GrandAngoulême
M. MARTIN Raymond	Charente Limousine
Mme MATRAT Anne	La Rochefoucauld Porte du Périgord
M. PERONNET Yannick (Vice-Président)	GrandAngoulême
M. PUYDOYEUX Jean-Jacques (Vice-Président)	Lavalette Tude Dronne
M. RATAT Laurent	GrandAngoulême
M. VIGNAUD Christian (Vice-Président)	Le Rouillacais
M. VRIGNON Jean-Jacques	Val de Charente

Après en avoir débattu, les membres du comité syndical à l'unanimité :

- abrogent la délibération n°2021_2_2 du Comité Syndical du 23 mars 2021 ;
- décident de ne pas voter à bulletin secret ;
- arrêtent la composition des commissions conformément aux listes ci-dessus.

Pour : 61, contre : 0, abstention : 0

3/ Organisation de la concertation préalable réglementaire sur le projet de création d'une unité de valorisation énergétique à Angoulême

M. le Président informe que ce point est retiré de l'ordre du jour car une pièce administrative n'a pas encore été reçue. Il est donc reporté, sans incidence sur les dates de concertation, au prochain Comité Syndical fixé au 15 mars 2023.

4/ Débat des orientations budgétaires 2023

M. le Président rappelle qu'en 2022, lors du vote du budget primitif, la décision avait été prise d'augmenter les tarifs des collectivités adhérentes. Cette augmentation de 20 € moyen par habitant devait permettre d'équilibrer le budget pendant quelques années. Or, avec la conjoncture actuelle (hausse de carburant, des fluides, ...), il ne sera pas possible de maintenir cet équilibre budgétaire.

Le budget de cette année sera voté TTC. Une comparaison est faite en HT avec l'année précédente.

Il donne la parole à M. GESSE qui présente les orientations budgétaires 2023.

❖ Eléments de contexte

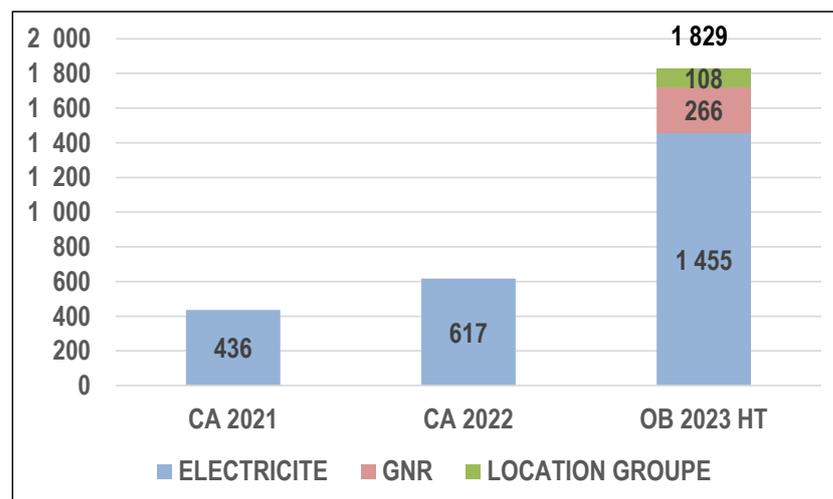
✓ Changement de régime fiscal au regard de la TVA

Le budget 2023 est construit avec des chiffres TTC en dépenses. L'impact de la TVA représente 2 636 K€ sur les montants inscrits au budget primitif essentiellement sur le chapitre 011.

✓ Charges d'électricité

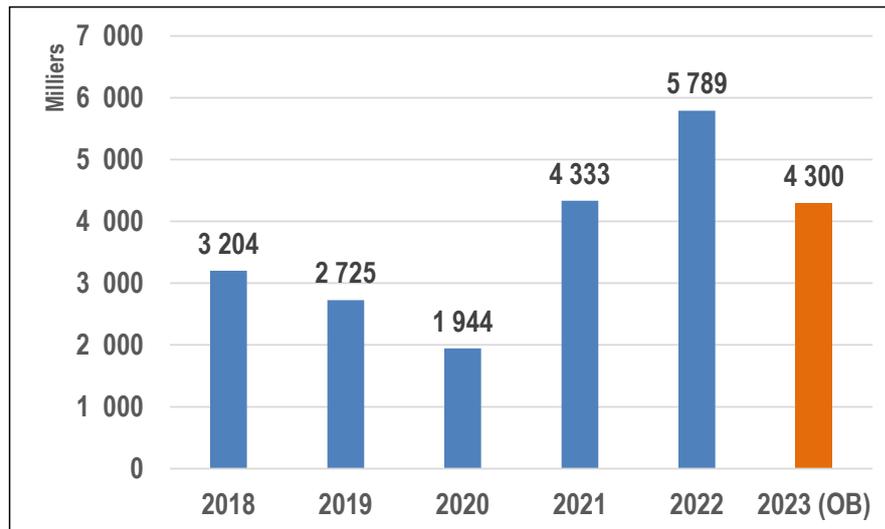
Les charges sont en progression de 1 212 K€ HT malgré « l'amortisseur électricité » (y compris GNR et la location d'un groupe électrogène pour Atrion dont le gain est évalué à 227 K€).

Les charges en K€ HT ont été multipliées par 3 par rapport à 2022 et par plus de 4 par rapport à 2021.



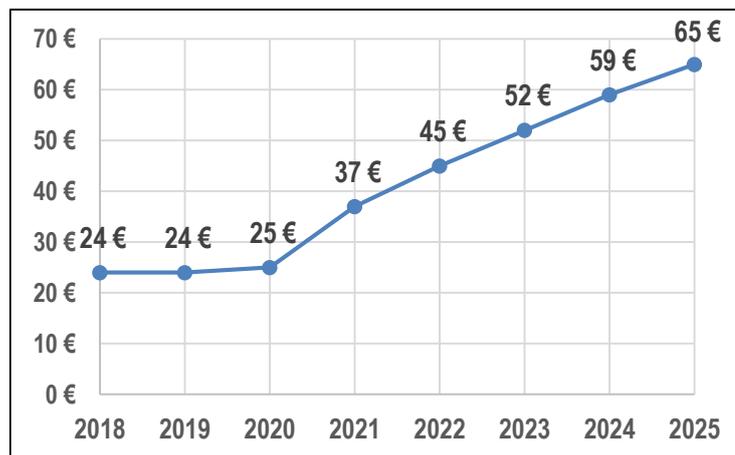
✓ Vente de matériaux

Ces recettes oscillent et sont sensiblement à la baisse depuis octobre 2022, néanmoins afin de rester raisonnablement optimiste le budget est basé sur les recettes de 2021, à savoir 4,3 M€.



✓ **TGAP**

Augmentation de 680 K€ pour Calitom sur la base de 80 K tonnes enfouies.



✓ **Mise en œuvre des décisions 2022**

- Lancement des études préalables pour la création d'une UVE avec la Haute Saintonge et le SMICVAL du Libournais (3,7 M€ TTC) ;
- Généralisation des sacs transparents pour la collecte des OMr (planification opérationnelle et financière en 2023) ;
- Déchèteries : création à Poullignac et fermeture à Brossac et à Pérignac.

M. FILIPPI rappelle que le schéma de collecte, adopté en Comité Syndical le 13 décembre 2022, vise à améliorer le tri en favorisant la collecte en porte à porte, en généralisant la collecte en C0,5 en OMr et hebdomadaire pour la collecte sélective sur l'ensemble du département (avec des exceptions pour les centres bourgs, les endroits avec des contraintes techniques), et la mise en place des sacs transparents pour les ordures ménagères. Les résultats des tests des sacs transparents menés sur les communes de Chasseneuil, Rivières, Moulins sur Tardoire et la CdC du Rouillacais ont démontré des évolutions importantes en termes d'amélioration du geste de tri avec une chute de 35 à 40% des ordures ménagères, une hausse de la collecte sélective de l'ordre de 20% et du verre de 6%, le reste étant absorbé par le compostage et les apports en déchèterie. Ces résultats amènent à des taux de performance proche des collectivités qui ont mis en place la tarification incitative. L'étude de la mise en place d'une tarification incitative à Calitom a démontré que le gain n'est pas évident à l'issue de la mise en œuvre du schéma de

collecte. Par argument de sagesse, le Comité Syndical du 13 décembre dernier, a décidé de reporter la décision de la mise en place de la tarification incitative à l'issue du déploiement du schéma de collecte ou d'une imposition réglementaire.

Après une planification mise en place en 2023, le schéma de collecte sera mis en œuvre en 2024.

M. le Président précise que la planification se fera au regard de la phase 2 de l'étude de KPMG et de la mise en œuvre de toutes les décisions prises en Comité Syndical depuis le début du mandat.

La planification n'est pas encore définie mais insiste sur la pertinence d'aller vite au vu des gains attendus.

✓ Phase 2 de la prospective financière (KPMG)

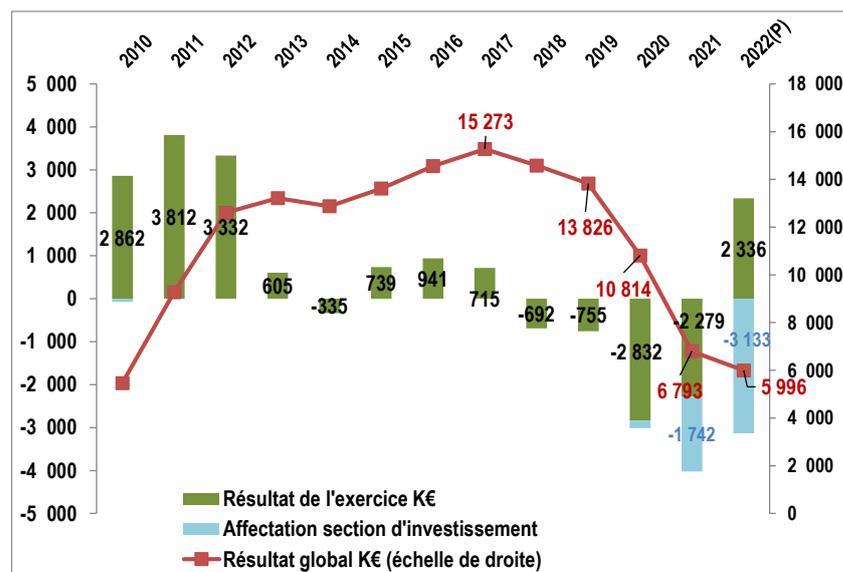
Sur la base du budget 2023 et des scénarios collecte et traitement retenus (2^{ème} trimestre 2023).

✓ Inflation et fiscalité

Une inflation marquée qui se traduit par une évolution des bases des valeurs locatives de la TEOM de +7,1%.

✓ Situation à fin 2022 (CA 2022 provisoire)

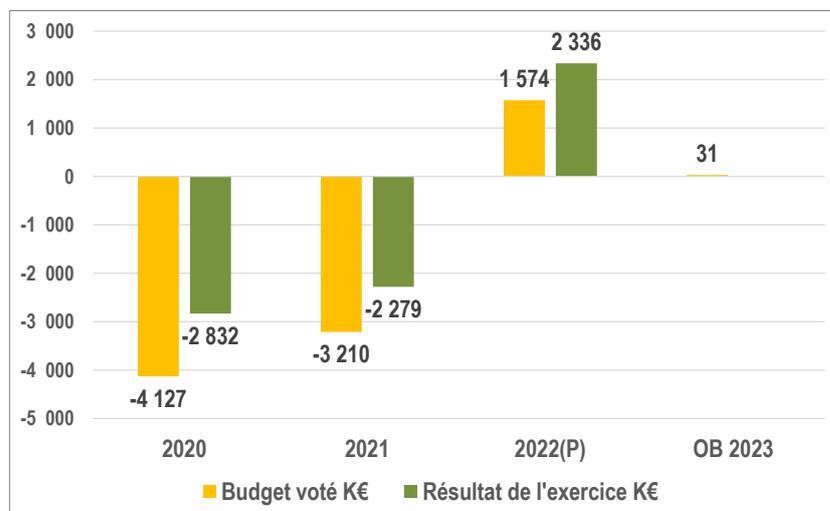
Le CA est attendu en excédent de + 2,3 M€ en fonctionnement qui sera affecté aux investissements. La reprise de 0,8 M€ sur les excédents cumulés sert à financer les investissements.



M. le Président rappelle que le Comité Syndical a pris la décision de conserver un excédent cumulé de 5 M€. Au-delà de ce montant, l'argent sera mis en section d'investissement. Il faut rester prudent, c'est pourquoi cette année, une provision est faite par rapport aux recettes (les ventes de matériaux fluctuent et peuvent passer d'1,8 M€ à plus de 5 M€).

M. BONNET rappelle également que lors de la dernière séance, le Comité Syndical a voté le principe de provisionner 1 M€ afin de pouvoir pallier les fluctuations des ventes de matériaux.

✓ **Une section de fonctionnement juste équilibrée en 2023 (+ 31 K€) avant l'évolution des participations**



M. le Président fait constater que l'augmentation de 2022 n'a pas permis, dès la 1^{ère} année, d'équilibrer les comptes à cause de la conjoncture actuelle. Il rappelle que KPMG avait préconisé une augmentation de 26 €. Or, le syndicat avait estimé que cette augmentation était trop élevée. Le Comité Syndical avait donc voté une augmentation de 20 € moyen par habitant en se disant que les 6 € d'écart seraient compensés par les actions de prévention.

❖ **Budget principal : dépenses de fonctionnement**

Dépenses	Budget 2022 HT	CA 2022 (p) HT	OB 2023 HT (pour info)	OB 2023 TTC	Evolution OB 2023 HT/budget 2022
Fonctionnement	49 189 K€	48 719 K€	52 347 K€	54 983 K€	3 158 K€ (+ 6,4%)

✓ **Evolutions principales HT**

- + 815 K€ : TGAP (le Vigeant + Ste Sévère) ;
- + 1 072 K€ (806 K€ + 266 K€) : énergie (électricité + GNR) ;
- + 150 K€ : location d'un compacteur suite à une casse moteur ;
- + 677 K€ : tri ;
- + 382 K€ (+ 2,85%) : charges de personnel (hors évolution refacturation Atrion 590 K€) = (année pleine du point d'indice, SMIC, GVT) ;
- + 360 K€ : amortissements dont casier 3 : 300 K€ ;
- 1 000 K€ : provisions.

Au vu des évolutions, M. le Président fait constater que Calitom est une collectivité « normale » et qu'elle n'a pas de passe-droit.

L'augmentation de la TGAP a été annoncée. Les charges de personnel étaient prévisibles dans la mesure où elles sont calculées sur l'évolution du point d'indice 2022 et la réévaluation du SMIC sur une année pleine.

Afin de donner un ordre d'idée, en 2023, à Atrion, les charges d'électricité étaient estimées à 1,6 M€ avant la location d'un groupe électrogène et de l'aide de l'Etat contre 265 K€ payés en 2022.

✓ **Charges générales (chapitre 011)**

Dépenses	Budget 2022 HT	CA 2022 (p) HT	OB 2023 HT (pour info)	OB 2023 TTC	Evolution OB 2023 HT/budget 2022	
Charges générales	27 016 K€	26 850 K€	30 007 K€	32 636 K€	+ 2 991 K€	+ 11%
Electricité	649 K€	617 K€	1 455 K€	1 746 K€	+ 806 K€	+ 124%
Carburants	1 202 K€	1 201 K€	1 331 K€	1 597 K€	+ 129 K€	+ 11%
Sacs jaunes, transparents	614 K€	595 K€	626 K€	670 K€	+ 12 K€	+ 2%
Prestations services	17 904 K€	17 793 K€	18 939 K€	20 333 K€	+ 1 035 K€	+ 6%
TGAP	3 155 K€	3 143 K€	3 641 K€	3 641 K€	+ 485 K€	+ 15%

Prestations de service, dont :

- + 677 K€ pour le tri et + 301 K€ pour le traitement des lixiviats ;
- L'enfouissement au Vigeant est en baisse de 124 K€ malgré la hausse de la TGAP avec la baisse des tonnages (- 4 000 tonnes) ;
- TVA à 5,5% sur les sacs jaunes.

✓ **Charges de personnel (chapitre 012)**

Dépenses	Budget 2022 HT	CA 2022 (p) HT	OB 2023 HT (pour info)	OB 2023 TTC	Evolution OB 2023 HT / Budget 2022	
Charges de personnel	13 390 K€	13 386 K€	14 361 K€	14 361 K€	+ 972K€	+ 7%
Budget principal	10 722 K€	10 798 K€	11 078 K€	11 078 K€	+ 356 K€	+ 3,3%
Refacturation budget Atrion	2 668 K€	2 588 K€	3 283 K€	3 283 K€	+ 616 K€	+ 23%

Refacturation au budget Atrion dont 590 K€ de transfert d'intérim vers les contrats payés par le budget principal (opération neutre). Hors cet élément, l'évolution des charges globales de personnel est de + 2,85%, soit + 382 K€.

M. FILIPPI précise que la refacturation au budget Atrion s'équilibre en dépense et recette, ce n'est pas une augmentation de charges de personnel.

M. GAUTRAUD explique qu'à partir de 2023, le syndicat va payer la TVA sur les factures d'intérim (soit + 20% par rapport aux contractuels).

M. FILIPPI indique que le syndicat a toujours besoin d'intérim car l'activité n'est pas constante sur le centre de tri. En outre, Calitom a préféré contractualiser son personnel car le passage du budget à la TVA a mécaniquement renchéri le coût de l'intérim. Hors cet élément, les charges de personnel sont prévues à + 2,85% en intégrant la revalorisation du SMIC, des grilles de la fonction publique territoriale et du point d'indice (à ce jour aucune information sur une éventuelle évolution).

M. le Président estime qu'aucune collectivité n'est, à ce jour, en mesure de prévoir une hausse du point d'indice. Bien qu'il ne préjuge aucunement une augmentation, l'Etat décide sans compenser. Budgétairement, cela devient compliqué pour les collectivités.

La politique, décidée ensemble dès la première année du mandat, de restriction budgétaire est toujours appliquée. Les agents ne sont pas remplacés systématiquement. Il rappelle que pour limiter les coûts de fonctionnement, l'organigramme a été revu, les services ont été réorganisés et des postes d'encadrement

ont pu être supprimés. En optimisant les services et sans « sur-jouer », l'économie réalisée, la 1^{ère} année, a été de 800 K€. Le travail de recherche de piste d'économie étant faite, il est difficile de le refaire chaque année.

M. LACOMBE reconnaît que le coût doit être moindre en embauchant des contractuels, mais se demande si le syndicat ne risque pas de perdre en souplesse dans le fonctionnement dans la mesure où les CDD sont limités à 2 avant une titularisation. La fluctuation du travail permet-elle de pallier cet inconvénient et demande si l'intégralité des intérimaires va être intégrée en CDD.

M. FILIPPI répond que la politique d'Atrion vise à stabiliser les tonnages. La création de l'Entente Intercommunale avec la CdC de la Haute Saintonge en 2022 assure un volume constant d'apports plus élevé qu'auparavant ce qui permet donc de contractualiser une partie du personnel. Pour des pointes d'activité, pour remplacer du personnel absent, le syndicat fait encore appel à de l'intérim. Une souplesse est, en outre, maintenue pour les marchés (gagnés ou perdus) en fonction des tonnages entrants.

Il explique qu'une rencontre a eu lieu entre M. Jean-Michel RAPITEAU, président de l'entente intercommunale, M. Michaël LAVILLE, Président de Calitom et les élus du SIMER (syndicat de déchets de la Vienne) afin de proposer à ce syndicat d'intégrer l'Entente Intercommunale d'Atrion. Ils sont intéressés dans la mesure où leur centre de tri, d'une capacité de 5 000 tonnes, est amené à fermer prochainement.

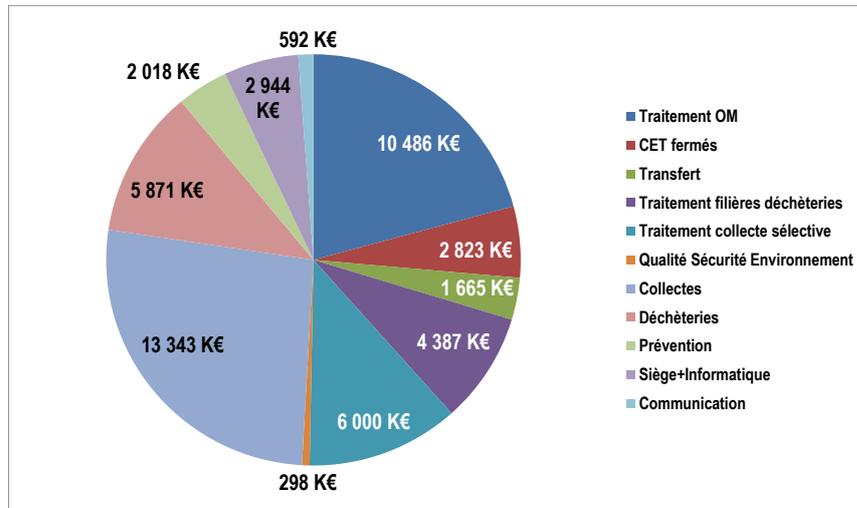
La politique est de redimensionner le centre de tri Atrion en 2025 pour qu'il corresponde au plus juste aux tonnages contractualisés et pérennisés dans le temps. Il est donc envisageable de faire baisser encore l'intérim au profit du contrat.

M. le Président précise que la restructuration du centre de tri en 2025 doit permettre à l'outil de correspondre aux besoins avec un volume de tonnages qui permet d'optimiser au mieux avec un coût de tri le plus acceptable possible tout en gardant un équipement performant.

✓ **Autres charges (chapitre 65)**

Dépenses	Budget 2022 HT	CA 2022 (p) HT	OB 2023 HT (pour info)	OB 2023 TTC	Evolution OB 2023 HT/budget 2022	
Chapitre 65	1 038 K€	714 K€	958 K€	964 K€	- 80 K€	- 8%
Indemnités et frais élus	180 K€	170 K€	178 K€	178 K€	- 2K€	- 1%
Indemnités communes et CDC	202 K€	207 K€	180 K€	180 K€	- 22 K€	- 11%
Subventions	437 K€	297 K€	377 K€	377 K€	- 60 K€	- 14%
Non valeurs	187 K€	2 K€	187 K€	187 K€	0	

✓ **Répartition des dépenses de fonctionnement de 50 427 K€ (hors refacturation entre budgets)**



❖ **Le traitement des ordures ménagères résiduelles**

Le budget est de 10,5 M€ TTC en fonctionnement et de 450 K€ TTC en investissement.

Pour mémoire l'unité du TMB a été fermée le 2 février 2022.

- Enfouissement au Vigeant : 30 000 tonnes à 122,5 € (+ 11 €/tonne de TGAP) ;
- Enfouissement à Sainte Sévère : 70 000 tonnes (OMr + DAE + tout-venant déchèteries) (+ 7 €/tonne de TGAP).

Etudes sur le futur traitement des OMr :

- 3,7 M€ TTC de 2023 à 2026, répartis comme suit :
 - Calitom : 56% ;
 - SMICVAL : 33% ;
 - Haute-Saintonge : 11%.
- Consultation pour une AMO en 2023.

M. BONNET indique que lorsque l'exutoire n'est pas maîtrisé, nous sommes soumis à des tarifs imposés notamment par des prestataires privés. L'objectif est donc de maîtriser l'exutoire des déchets.

❖ **Les centres d'enfouissement fermés**

Le budget est de de 2,8 M€ TTC en fonctionnement.

Le traitement des lixiviats :

- 16 000 m³ estimés pour Sainte-Sévère ;
- 7 000 m³ estimés pour Rouzède ;
- 3 000 m³ estimés pour Poullignac.

L'incidence des charges d'électricité se monte à + 478 K€ HT (x 4 par rapport à 2022).

M. le Président indique qu'il est compliqué d'estimer les charges dans la mesure où le traitement des lixiviats est lié à la météo (plus la pluviométrie est élevée plus il y a de lixiviats à traiter).

❖ **L'activité de transfert**

Le budget est d'1,7 M€ TTC en section de fonctionnement et de 131 K€ TTC en investissement.

Avec pour principales dépenses, le :

- Renforcement des sols du quai de transfert Poullignac (dallage béton) ;
- Redimensionnement du déboureur déshuileur des eaux sales et la réfection des anciens bas de quais du quai de transfert Atrion.

❖ **Le traitement des filières de déchèteries (compétence traitement)**

Le budget est de 4,4 M€ TTC en fonctionnement.

Après la forte hausse des tonnages en 2021, retour à une normalité avec :

- La mise en œuvre des nouvelles filières REP (jouets, bricolage et déchets du bâtiment) ;
- L'enfouissement du tout-venant à Sainte-Sévère (évolution TGAP +7 €/tonne) ;
- Le traitement de toutes les autres filières des déchèteries (gravats, bois, déchets dangereux...) qui ne sont pas prises en charge par un éco-organisme.

M. BONNET fait remarquer que plus les déchets seront triés et valorisés dans les nouvelles filières, plus ce sera vertueux financièrement et pour l'environnement.

❖ **Qualité – sécurité – environnement**

Le budget est de 0,3 M€ TTC pour ce service transverse support.

Les principales dépenses portent sur :

- Les vêtements de travail, les contrôles périodiques, les DATI, les certifications ISO ;
- Les actions à mener dans le cadre de la démarche bien-être au travail ;
- La gestion environnementale des sites ;
- La gestion des autorisations de conduite.

❖ **La collecte des ordures ménagères et la collecte sélective**

Le budget est de 13,3 M€ TTC en fonctionnement et 2 M€ TTC en investissement (colonnes enterrées pour 0,9 M€, bacs de collecte pour 0,4 M€ et achat de 2 bennes pour 0,4 M€).

M. le Président invite les élus à regarder l'émission sur France 2 sur la collecte des déchets et notamment celle sur la Dordogne qui est assez éloquente. Les décisions du passé et de leurs prédécesseurs et entre autres celle de 2014 sur l'offre de service qui a permis aux EPCI de choisir entre la C0,5, la collecte robotisée, le porte à porte, le point d'apport volontaire cela a permis de tester plusieurs modèles sur le territoire charentais et de prendre aujourd'hui la décision qui paraît la plus adaptée avec les tonnages et les modes de consommation actuels.

M. DUVERGNE indique que les collectivités ont des stocks de sacs noirs et demande à quel moment les sacs transparents seront distribués.

M. le Président invite les collectivités à ne pas faire trop de stock. Au vu des gains, le sac transparent devra être généralisé assez rapidement ainsi que le nouveau schéma de collecte. Ce point reste à décider et à travailler en commission. Par ailleurs, il faudra rencontrer les fournisseurs et les distributeurs afin qu'ils s'emparent de ce sujet. Il estime que si l'usager achète des sacs noirs, il est en mesure d'acheter des sacs transparents.

❖ Les déchèteries (compétence collective)

Le budget est de 5,9 M€ TTC en fonctionnement et 2,5 M€ TTC en investissement.

Depuis le 1^{er} janvier, évolution des jours d'ouverture sur certaines déchèteries avec des journées pleines.

- Les principaux travaux sont :
 - La construction de la déchèterie de Poullignac (1,4 M€) ouverture prévue en septembre ;
 - La fermeture des déchèteries de Brossac et de Pérignac ;
 - Le début de la transformation de la déchèterie de Montbron (0,4 M€) ;
 - Les acquisitions foncières (0,25 M€).

M. le Président indique que le cabinet KPMG est en charge de démontrer la capacité d'investissement du syndicat à déployer le plan déchèteries.

Afin de ne pas prendre trop de retard, les travaux ont commencé à Poullignac du fait que Calitom possède déjà le site (terrain et bâtiments).

M. ARVOIR demande sur quel secteur est l'acquisition foncière.

M. le Président répond que les 250 K€ sont fléchés sur l'achat de terrains à Puyréaux, Chasseneuil et Montbron. Au vu de la complexité de certains dossiers, il pense qu'il faudra déclencher les acquisitions foncières sur l'intégralité du plan déchèteries.

❖ La prévention des déchets

Le budget s'élève à 2 M€ TTC en fonctionnement et à 1,25 M€ TTC en investissement.

Déclinaison des 50 actions du PLPDMA de la Charente 2020/2025

- Co-construction d'un lieu de réemploi sur GrandAngoulême (bâtiment acheté au Gond Pontouvre en copropriété avec GrandAngoulême avec un accord sur les investissements pris en charge à hauteur de 75% par Calitom et 25% par GrandAngoulême et en fonctionnement de 75% par GrandAngoulême et 25% par Calitom) ;
- Développement de subventions (budget de 377 K€ en 2023) et actions de terrain ;
- Festival « J'agis pour réduire (anciennement Calitofest) ;
- Mise en œuvre du projet « Tribio » de réduction des biodéchets dans les sacs noirs.

M. BONNET indique que Calitom, seul, ne peut pas agir. Il faut des actions collectives et concertées qui concernent Calitom dans sa compétence prévention mais également les EPCI, les communes et les associations partenaires qui travaillent avec Calitom et qui déploient des programmes pédagogiques de sensibilisation et d'actions de mise en œuvre sur le terrain.

M. le Président souhaite qu'en 2023, un bilan soit fait sur les actions réalisées liées au PLPDMA afin d'en tirer un bilan. Il souhaite un point d'étape de mi-mandat. Il invite donc Mme BELLE et M. BONNET à évaluer les actions faites en matière de prévention.

❖ Sièges et Informatique

Le budget est de 2,9 M€ TTC en fonctionnement et 0,5 M€ TTC en investissement.

Avec pour dépenses principales :

- Le bâtiment pour le stockage des bacs (AMI panneaux photovoltaïques) ;
- La généralisation progressive de la vidéo-protection sur les déchèteries avec l'équipement de 2 sites supplémentaires (18 sites sont déjà équipés) ;
- Le renouvellement équipements informatiques.

M. BONNET précise que l'objectif est de faire installer un hangar pour le stockage des bacs financé par un investisseur qui pourra générer du développement des ENR.

M. le Président indique qu'une AMI a été lancée. Différentes solutions s'offrent au syndicat : l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'ensemble des bâtiments de Calitom en autoconsommation, la construction d'un hangar quasiment financé grâce à l'installation de panneaux solaires pour lesquelles une entreprise en tire profit sur une période déterminée. Les différentes solutions seront présentées et débattues à la Commission du mois de mars et la décision sera prise par le Bureau Syndical du mois d'avril 2023.

Il remercie les services et en particulier la Direction des services industriels et d'infrastructures pour les études, les analyses réalisées en régie. Les équipes d'ingénierie de Calitom sont solides et très compétentes. Le syndicat ne fait pas appel systématiquement à des bureaux d'étude externes.

❖ Communication

Le budget de ce service transverse support est de 0,6 M€ TTC.

Les principales dépenses sont :

- Le déploiement du plan de communication départementale « biodéchets » accompagnant les usagers dans le tri des biodéchets (objectif 2024) ;
- La concertation pour l'UVE ;
- Le réseau de déchèteries et des nouvelles filières ;
- Le remboursement des frais de transport des visites de site pour l'ensemble des établissements scolaires et de formation du département (collège, lycée, CFA, MFR ...).

M. DUVERGNE trouve la communication de Calitom extraordinaire. Il félicite l'équipe en charge de la rédaction du magazine « Alternatives » qui donne vraiment envie d'être lu.

M. le Président rappelle qu'il faut sans cesse répéter sur le geste de tri. L'enveloppe budgétaire à ce service est primordiale.

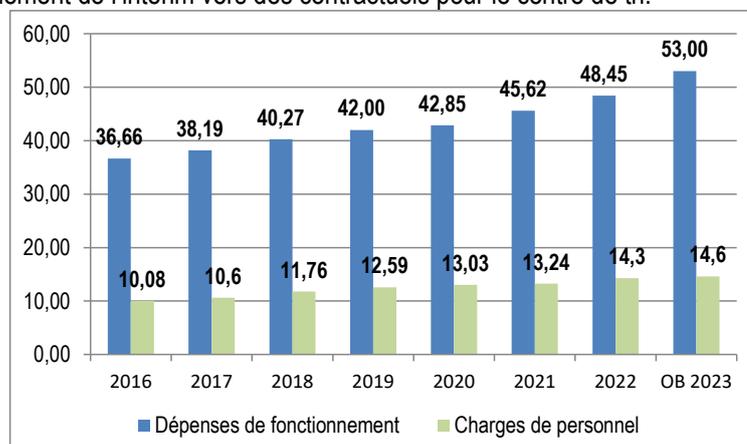
❖ Ressources humaines (+2,85% hors basculement intérim/contractuels Atrion)

315 agents pour assurer les services + l'intérim dont :

- 62% de fonctionnaires, 11% de contractuels permanents et 27% de contractuels non permanents ;
- 90% appartiennent à la filière technique et 10% à la filière administrative.

Les principales dépenses portent sur :

- L'augmentation du SMIC et du point d'indice sur une année pleine (80% des agents sont de catégorie C) ;
- Le basculement de l'intérim vers des contractuels pour le centre de tri.



🚧 Budget principal : recettes de fonctionnement

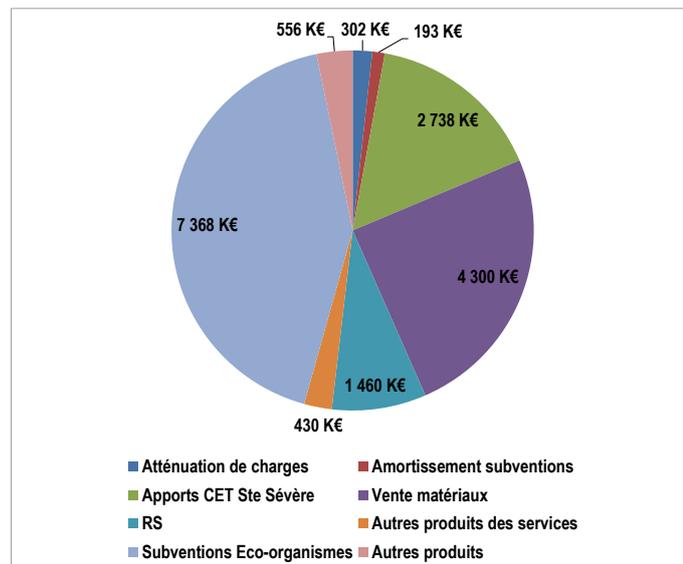
Avant l'évolution des participations des collectivités de 33 110 K€ en 2022.

Recettes	Budget 2022 HT	CA 2022 (p) HT	OB 2023 HT (pour info)	OB 2023 TTC	Evolution OB 2023 HT/budget 2022
Fonctionnement	50 763 K€	51 055 K€	52 061 K€	55 013 K€	+ 1 298 K€ (+2,5%)

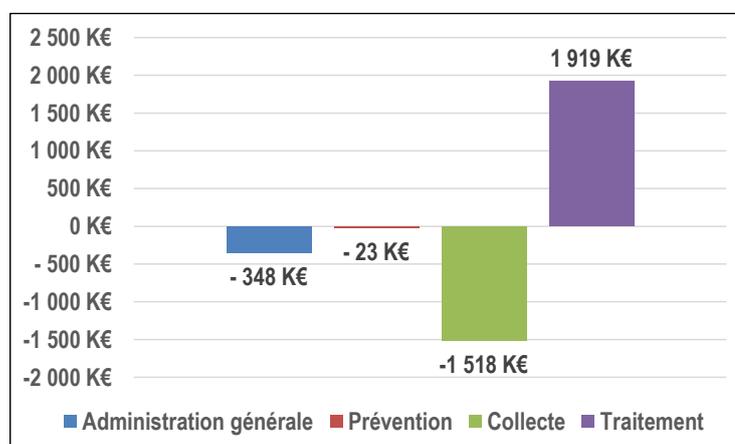
Evolution principale en HT :

- Apports de Sainte-Sévère : + 603 K€ ;
- Redevance spéciale : + 297 K€ HT ;
- Refacturation des budgets annexes (personnel + énergie) : + 1 130 K€ ;
- Ventes de matériaux (hypothèse sur le niveau de 2021 soit 4,3 M€) : - 1 126 K€ par rapport à 2022 ;
- Subventions reçues des éco-organismes : + 370 K€.

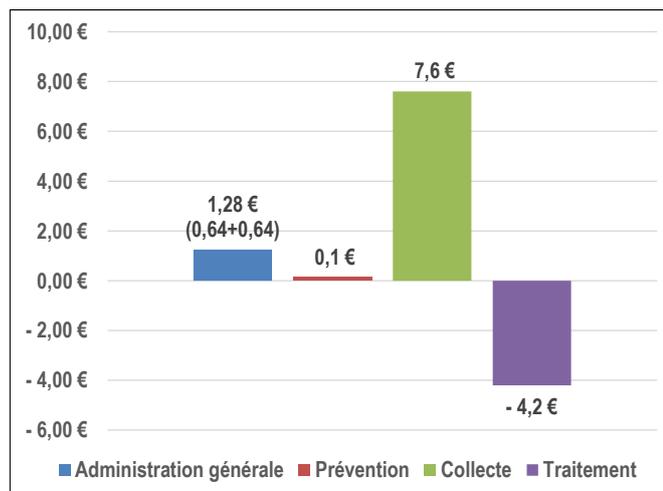
❖ Répartition des recettes propres de fonctionnement de 17 348 K€ (hors refacturation entre budgets pour 4 556 K€)



❖ Solde de fonctionnement OB 2023 par compétence



❖ **Hausse moyenne des participations en € par habitant pour équilibrer 2023**



M. FILIPPI précise qu'une analyse est faite sur le budget par antenne et super antenne. S'il fallait équilibrer les différentes antennes, il faudrait augmenter les appels à participation d'1,28 € pour équilibrer l'administration générale, de 0,1 € la prévention, 7,6 € la collecte et baisser de 4,2 € le traitement.

M. le Président souligne que le traitement réalisé pour toute la Charente équilibre la collecte qui n'est réalisée que pour certains territoires. Il y a bien une solidarité départementale. Ce choix a été fait par tous les années précédentes.

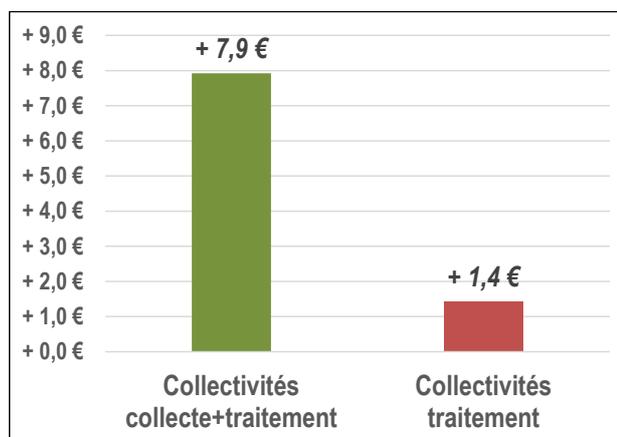
❖ **Evolution des participations - Proposition**

Hausse maximum par collectivité à 7,1% (hausse des bases)

↓

Evolution globale des participations (+1,8 M€ / +5,4%)

✓ **Hausse moyenne par habitant**

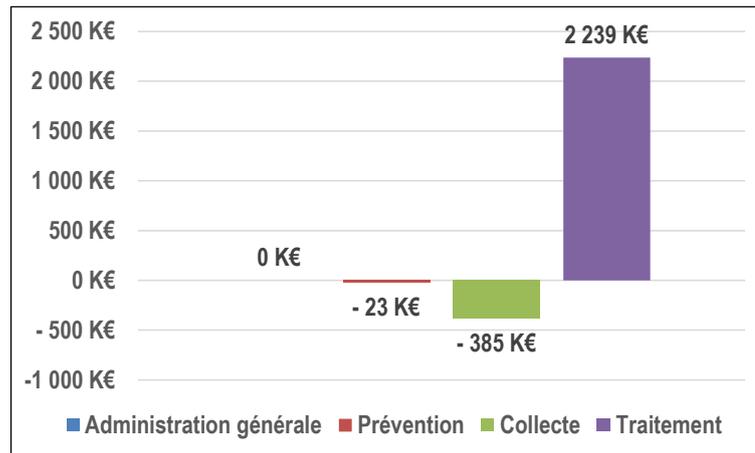


M. le Président souligne que si la TEOM syndicale avait été mise en place, ces débats n'auraient pas lieu. Il rappelle que les collectivités assujetties à la TEOM sont dans l'obligation de facturer le coût réel du service. La hausse des bases permet une recette supplémentaire sur la TEOM qui doit revenir au syndicat qui opère

la compétence déchets. Cette augmentation sera donc indolore pour les collectivités (et non pour les ménages qui supporteront automatiquement une augmentation de 7,1% décidée par l'Etat).

Les principales décisions sont :

- D'équilibrer l'administration générale : + 0,64 € pour la collecte et + 0,64 € pour le traitement par habitant ;
- De ne pas faire évoluer les tarifs de prévention ;
- De baisser le déficit de la collecte à - 385 K€ (+ 8% des tarifs collecte, + 0,5 € /habitant pour le verre et + 1,3 €/habitant pour les déchèteries) ;
- D'augmenter l'excédent pour le traitement de + 320 K€ (hausse tarifs tri + 36 €/tonne, + 0,5 € poids du passé, + 0,5 € traitement déchèteries, sans changement pour les autres tarifs).



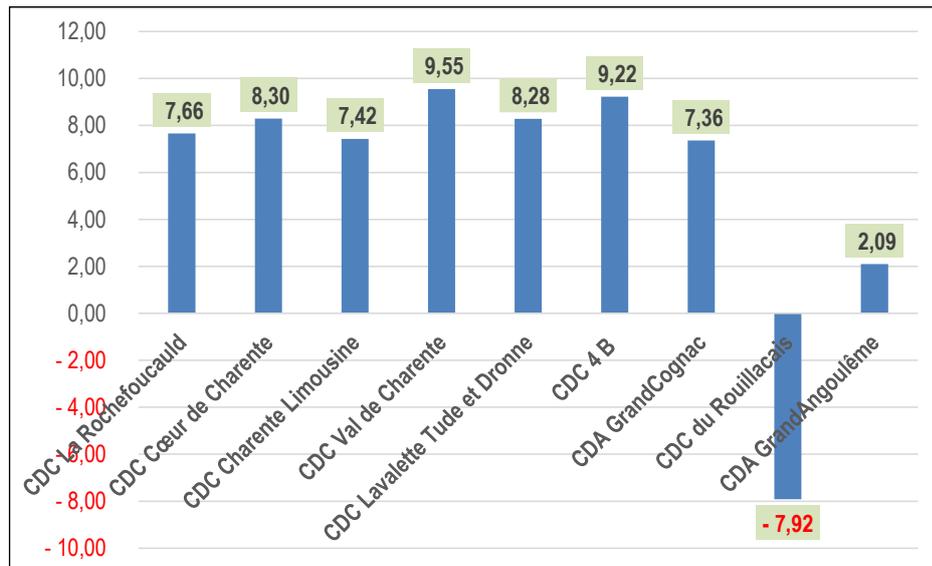
En accord avec les territoires adhérant uniquement à la compétence traitement et avec l'évolution des bases, M. le Président fait remarquer qu'ils arrivent à réduire le déficit de la collecte à - 385 K€. Le gap pour l'équilibre du territoire collecte sera de plus en plus accessible. Il est très important que chaque compétence (collecte et traitement) s'équilibre. Pour mémoire, l'an dernier, le déficit de la collecte était annoncé au budget primitif à - 940 K€ et il a fini à - 1,2 M€.

M. PERONNET souligne qu'en tant que Vice-Président de Calitom, il est solidaire des propositions émanant du Bureau Syndical. Néanmoins, il s'interroge sur l'intérêt de continuer à augmenter l'excédent du budget traitement hormis de prendre en compte la hausse des tarifs.

M. FILIPPI répond qu'outre le simple équilibre, il est nécessaire de dégager une capacité d'autofinancement. La mécanique est telle aujourd'hui qu'il n'est pas possible d'augmenter de façon plus importante les territoires collecte. Le coût du traitement est amené à progresser d'année en année par la hausse de la TGAP, au moins jusqu'en 2025 mais également cette année par des recettes de vente de matières tendanciellement en baisse. Le fait de s'en prémunir est important.

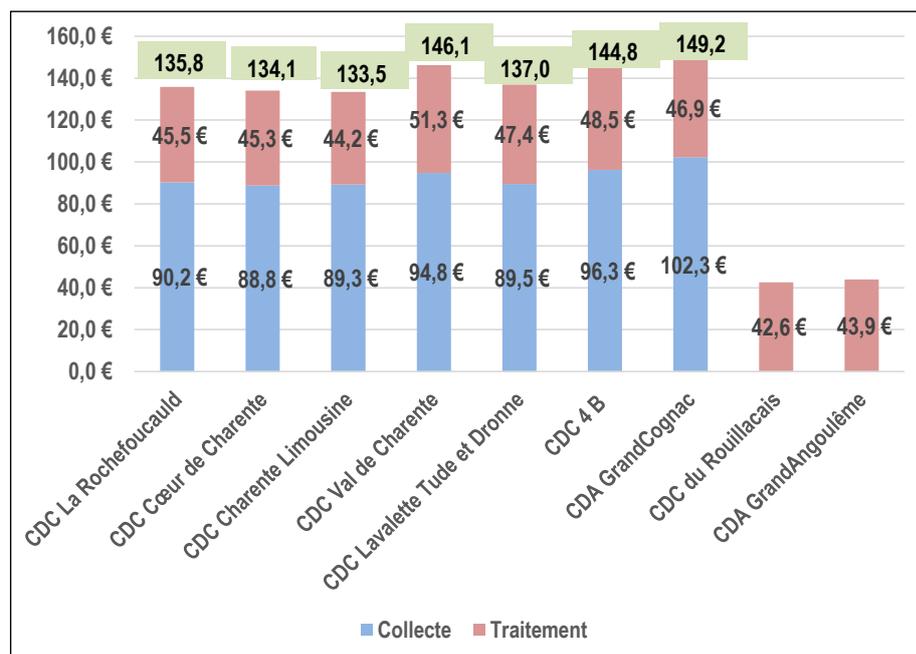
M. le Président précise que cela évolue pour les territoires traitement sur la part des bases correspondant à la compétence.

❖ Evolution des participations + 1,8 M€ (en €/habitant)



M. le Président précise que l'optimisation de la collecte permet de faire un gain sur le traitement.

❖ Participations 2023 : 34 910 K€ (en €/habitant)



M. le Président fait remarquer que si le coût de collecte de Grand Cognac est plus élevé qu'ailleurs c'est qu'ils ont, il y a quelques années, refusé l'optimisation de la collecte proposée par le syndicat et notamment la C0,5. Cette optimisation permettrait un gain supérieur à 5%.

Les coûts sont différents car les territoires n'ont pas fait le même choix de collecte et n'ont pas atteint les mêmes performances.

Il rappelle que lorsqu'il sera mis en place la nouvelle optimisation de collecte, il pense que les gains devront être mutualisés tant qu'elle ne sera pas mise en œuvre sur l'intégralité des territoires. Le choix du 1^{er}

territoire sera assez cornélien. L'investissement financier sera important mais il faudra aller vite pour que tous les territoires en tirent les profits le plus rapidement possible.

❖ Autorisations de programme TTC 34,5 M€ (2023-2032)

Hors scénario collecte sacs transparents

Autorisations de programme	TOTAL	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	CP 2029	CP 2030	CP 2031	CP 2032
AP 200754 - Valoparc de Ste-Sévère	4 124K€	354K€	1 800K€	120K€	800K€	120K€	60K€	60K€	60K€	60K€	690K€
AP 200859 - Pôle de valorisation de Mornac	807K€	197K€	250K€	180K€	180K€						
AP 201979 - Déchèterie de Cognac	1 774K€	74K€	1 000K€	700K€							
AP 202185 - Colonnes enterrées	1 073K€	773K€	150K€	150K€							
AP 2022086 - Travaux déchèteries	19 015K€	2 392K€	2 298K€	2 069K€	2 175K€	1 931K€	1 673K€	1 689K€	1 724K€	1 863K€	1 201K€
AP 202287 - Etudes Traitement OMR	3 727K€	228K€	364K€	1 702K€	1 432K€						
AP 202288 - Matériel et véhicules de collecte	3 954K€	734K€	720K€	500K€	500K€	500K€	500K€	500K€			
Total Budget Principal après BP 2023	34 473K€	4 751K€	6 582K€	5 421K€	5 087K€	2 551K€	2 233K€	2 249K€	1 784K€	1 923K€	1 891K€

M. BONNET rappelle l'importance d'avoir engagé des autorisations de programme et d'avoir une vue sur les crédits de paiement et sur les investissements.

Au vu de la hausse des taux d'emprunt, il est important de dégager une capacité d'autofinancement. L'excédent de fonctionnement du traitement permet de faire un versement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

✚ Dépenses de fonctionnement : budget annexe Atrion

Dépenses	Budget 2022 HT (BP+DM) (38 850 tonnes)	OB 2023 HT (35 800 tonnes) Pour info	OB 2023 TTC (35 800 tonnes)	Evolution OB 2023 HT/budget 2022
Charges générales	2 302 K€	3 022 K€	3 526 K€	+ 720 K€
Charges de personnel	3 508 K€	3 508 K€	3 508 K€	0 K€
Amortissements	1 620 K€	993 K€	993 K€	- 627 K€
Charges financières	170 K€	255 K€	255 K€	+ 85 K€
Autres charges	21 K€	23 K€	24 K€	+ 3 K€
TOTAL BUDGET	7 621 K€	7 802 K€	8 306 K€	+181 K€

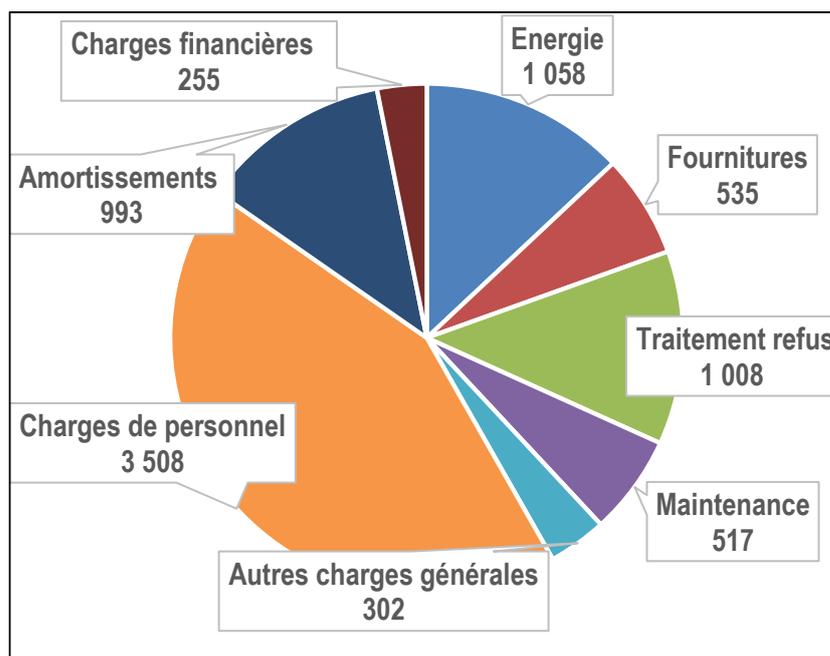
Les charges générales portent principalement sur :

- Les charges d'énergie (électricité, GNR, location groupe) : + 443 K€ HT (1 058 K€ TTC en 2023) ;
- Le traitement des refus de tri : + 136 K€ ;
- La maintenance : + 57 K€ et fil de ligaturage : + 52 K€.

M. HUGUENOT précise que la restructuration du centre de tri est prévue en 2025 et les dépenses afférentes sont programmées en autorisation de programme.

M. le Président précise également que l'investissement a été reporté du fait que le process est déjà amorti, tout en intégrant dans le calcul une performance de tri moins importante.

❖ **Dépenses de fonctionnement : 8 306 K€ TTC**



❖ **Recettes de fonctionnement**

Recettes	Budget 2022 HT (BP+DM) (38 850 tonnes)	OB 2023 HT (35 800 tonnes) Pour info	OB 2023 TTC (35 800 tonnes)	Evolution OB 2023 HT/budget 2022
Collectivités Charente Maritime Hors Entente HT	1 503 K€	988 K€	988 K€	- 515 K€
Calitom	4 931 K€	5 411 K€	5 916 K€	+ 480 K€
Haute-Saintonge HT	891 K€	1 148 K€	1 148 K€	+ 257 K€
Autres recettes	296 K€	255 K€	255 K€	- 41 K€
TOTAL BUDGET	7 621 K€	7 802 K€	8 306 K€	+ 181 K€

Coûts à la tonne TTC :

- 2021 : 169 € ;
- 2022 : 200 € ;
- 2023 : 225 €.

M. GESSE précise qu'accueillir des tonnages de collectivités extérieures permettent d'amortir des frais généraux fixes et au final de diminuer le coût du tri.

M. BONNET souligne que la mutualisation des territoires va dans le sens des orientations de la Région qui pousse les collectivités à travailler ensemble.

M. le Président rappelle que tous les efforts et les travaux faits en termes d'optimisation sont absorbés par les surcoûts des fluides (essentiellement l'énergie). Les tonnages des collectivités de Charente Maritime permettent de limiter l'augmentation des coûts à la tonne.

M. DUVERGNE demande des précisions sur le partenariat avec la CdC de la Haute Saintonge.

M. FILIPPI explique que la CdC de la Haute Saintonge est intégrée dans le budget annexe d'Atrion au même titre que Calitom. Le centre de tri reste compétitif puisqu'il a remporté le marché public de l'île d'Oléron qui s'est négocié à 233 €HT la tonne. Les tonnages de Marennes et de Rochefort sont toujours traités à Atrion. En outre, le marché public de Royan a été perdu pour 3 ou 4 € de différence pour un centre de tri appartenant à la Sté Paprec au sud de Bordeaux. Afin de restructurer le centre de tri de La Rochelle, ces communautés de communes vont se regrouper en Entente afin de verrouiller leurs tonnages et investir dans leur équipement de manière sereine. Au final, sur les Charentes, il y aura deux périmètres : la Charente et la Haute Saintonge d'une part, et les autres territoires de Charente-Maritime d'autre part. Tous les syndicats de Gironde ont créé une SPL pour faire un centre de tri à Saint Denis de Pile. La Dordogne a son propre centre de tri. La Haute Vienne s'est regroupée avec la Creuse pour restructurer le centre de tri de Limoges. La Vienne est toujours en réflexion. Les Deux Sèvres sont regroupés au sein d'une SPL avec le Choletais et une partie de la Loire Atlantique. La Vendée est intégrée au syndicat départemental Trivalis.

M. le Président précise que les tonnages de la Haute Saintonge étaient auparavant traités dans un centre de tri à Clérac qui depuis a fermé.

Avant la création d'Atrion, M. PERONNET se rappelle que le coût à la tonne était de l'ordre de 240 €.

M. FILIPPI répond qu'avant Atrion, le Calitom d'une part et GrandAngoulême d'autre part étaient tributaires de prestataires privés à Châteaubernard (Veolia) et à Clérac (Suez). Le coût était effectivement de l'ordre de 240 € la tonne. A l'époque, quand il est rentré en service, le centre de tri Atrion a permis de baisser le coût à 150 € la tonne. Cela donne une idée du risque que fait peser une trop forte dépendance à des industriels.

M. DUVERGNE trouve intéressant de pouvoir comparer les coûts des autres départements.

M. FILIPPI attire l'attention sur le fait que la comparaison est difficile dans la mesure où les territoires sont dans des schémas différents entre ceux qui ont investi dans leur outil et ceux qui sont soumis au privé. Le SIMER par exemple a aujourd'hui un coût de tri acceptable puisque son équipement, bien que petit, est entièrement amorti. La question que les élus se posent est celle de l'après.

M. le Président estime que comparer est rassurant mais ces données sont à prendre avec beaucoup de précaution (par exemple comparer le coût de la collecte entre l'Ardèche et la Charente est en fait incomparable). Chaque territoire a sa propre géographie, sa topographie, son maillage ... Il rappelle que le coût global du service de Calitom était comparable en 2021 à celui de 2009. L'important est la performance. Plus on sera performant au niveau du tri, moins cela coûtera. Il faut regarder l'intégralité du coût et pas seulement celui de la collecte. L'optimisation est vue par les usagers de tous les territoires Français comme une perte de service. L'acceptabilité n'est pas facile car dans le même temps les coûts flambent et les optimisations ne permettent que de limiter les hausses.

❖ Section d'investissement

Dépenses	OB 2023 TTC
Dépenses d'équipement	640 K€
Remboursement capital de la dette	930 K€
Opérations d'ordre	255 K€
TOTAL BUDGET	1 825 K€

Les dépenses d'équipement portent principalement sur :

- La modification du procédé de tri : 480 K€
- L'extension du bâtiment administratif : 24 K€
- L'automatisation de la gestion des refus : 50 K€
- Les dalles en béton : 26 K€

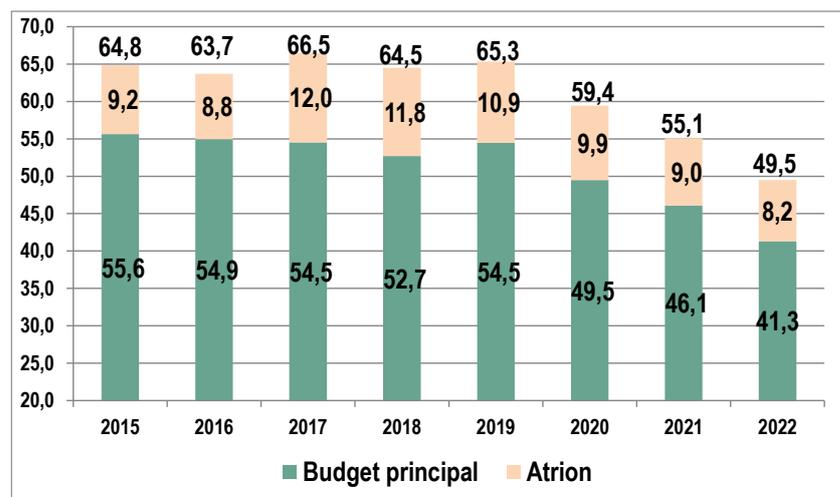
➤ **Pas de besoin de financement de la section d'investissement en 2023. Les dépenses et les recettes s'équilibrent.**

Recettes	OB 2023 TTC
Opération d'ordre (amortissements)	1 033 K€
Solde 2022 reporté après RAR (provisoire)	837 K€
TOTAL BUDGET	1 870 K€

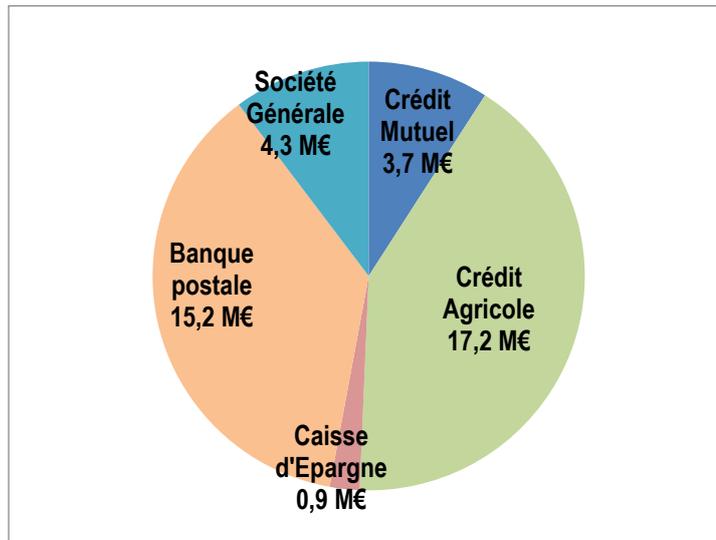
❖ **Encours de la dette au 31 décembre 2022 : 49,5 M€**

M. GAUTRAUD précise que depuis 3 ans, les investissements sont autofinancés d'où la baisse de l'encours.

M. le Président souligne que cet encours est le résultat précis d'un souhait politique avéré et affirmé. Investir avec l'excédent de fonctionnement permet le désendettement. Il souhaite poursuivre dans cette perspective.

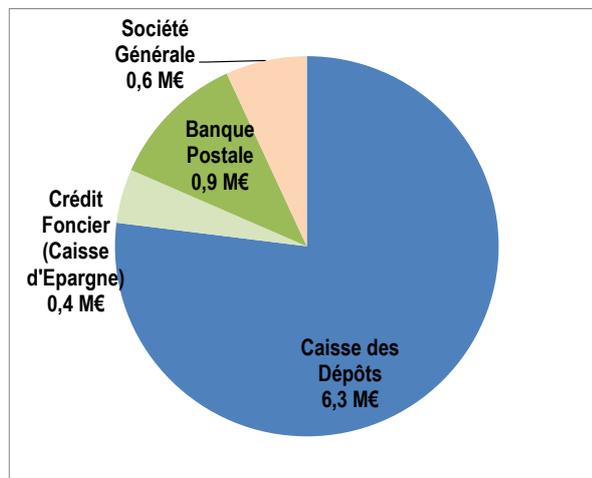


❖ **Budget principal au 31 décembre 2022 : 41,3 M€**



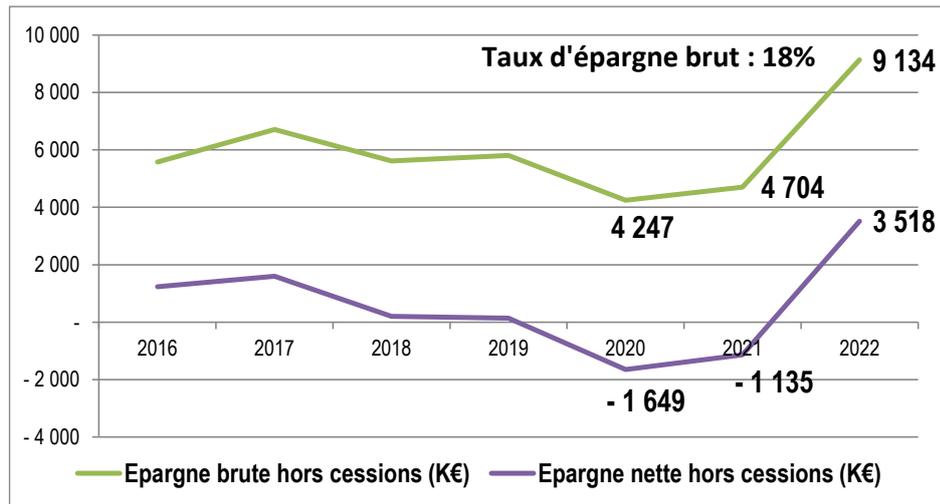
❖ **Atrion au 31 décembre 2022 : 8,2 M€**

Les emprunts ont été faits au moment de la construction du centre de tri à la Caisse des Dépôts qui sont indexés sur le taux de rémunération du livret A.



❖ **Niveaux d'épargne au 31-12-2022,**

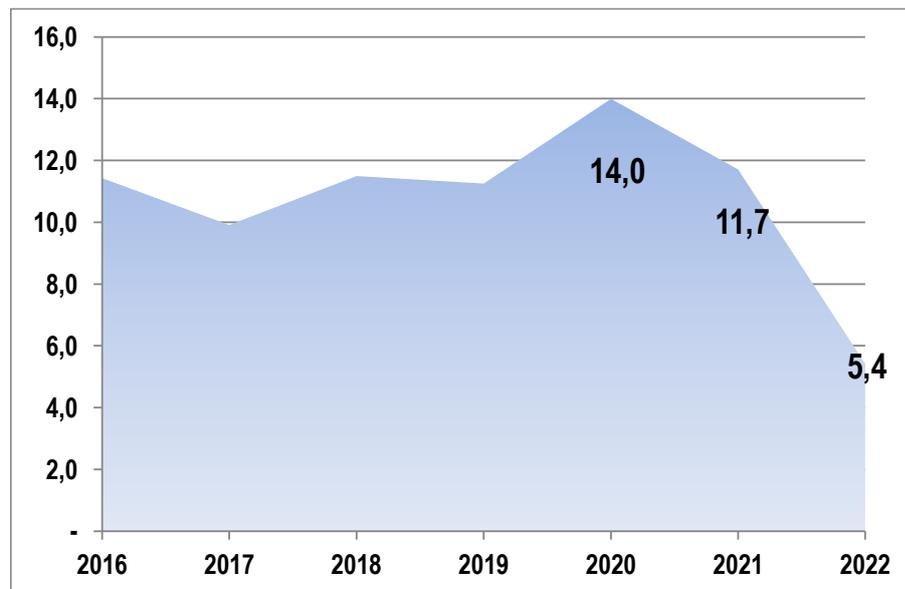
Une épargne nette de nouveau positive de 3,5 M€, ce qui permettra de financer les investissements.



❖ **Capacité de désendettement au 31 décembre 2022** (nombre d'années d'épargne brute)

La dette diminuant, la capacité de désendettement diminue fortement (pour mémoire, le référentiel est de 12).

M. GESSE constate le fruit de leurs efforts et estime qu'il faut continuer dans cette voie.



M. le Président rappelle que le Comité Syndical a pris, depuis le début du mandat, des décisions fortes dans tous les domaines qui n'avaient jamais été prises (réorganisation, réorientation). Autant de travail et de remise en cause en aussi peu de temps, peu de collectivités l'ont fait. Malheureusement, la stabilité financière espérée est remise en cause par une nouvelle crise et une tendance inflationniste sur certains postes.

Les services doivent, maintenant, mettre en application les décisions prises. Il reste, néanmoins, persuadé que la situation va s'arranger grâce à l'application de ces décisions. Il est convaincu que l'optimisation de la collecte, la prévention et l'outil à venir (UVE) permettront une stabilité. La conjoncture est dure pour tous les services publics en charge de la gestion des déchets.

Après en avoir débattu les membres du comité syndical, à l'unanimité, prennent acte que le débat des orientations budgétaires 2023 s'est bien tenu ce jour. Pour : 60, contre : 0, abstention : 1 (Mme Cécile JUIN).

5/ Décisions prises sur délégation

M. le Président présente les décisions prises sur délégation du 1^{er} décembre 2022 au 3 février 2023 inclus conformément aux délégations accordées par le Comité Syndical du 23 septembre 2020.

➤ DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU SYNDICAL

DATE	RESUME SUCCINT
05.01.2023	Contrat de reprise et de valorisation du papier réceptionné en déchèteries
05.01.2023	Schéma de gestion des pneumatiques usagés
05.01.2023	Tarification des apports hors ménages en déchèterie
05.01.2023	Gestion des gravats issus des déchèteries
05.01.2023	Cessation du contrat relatif à la prise en charge des déchets d'équipements électriques et électroniques ménagers version 2021 et signature du nouveau contrat version juillet 2022
05.01.2023	Cessation du contrat relatif à la prise en charge des déchets issus des lampes version 2021 et signature du nouveau contrat version juillet 2022
05.01.2023	Convention pour l'utilisation des déchèteries du SYDED
05.01.2023	Avenant n°1 au contrat type de reprise du verre option filière Barème F
05.01.2023	Tarification 2023 des apports des déchets collectés par des professionnels et collectivités apportés directement sur les quais de transfert de Calitom et prestations de transfert
05.01.2023	Tarification 2023 pour l'apport de déchets non produits par des ménages sur le site de Valoparc
05.01.2023	Acquisition des terrains pour l'aménagement de la déchèterie de Montbron
02.02.2023	Lancement d'une consultation pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'opération d'une unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets par incinération
02.02.2023	Indemnisation de la CdC de la Haute-Saintonge et de la CdC de l'île d'Oléron pour non-conformité des papiers graphiques à Atrion
02.02.2023	Convention d'indemnisation d'imprévision n°2 pour la société PTL
02.02.2023	Convention d'indemnisation d'imprévision n°2 pour la société ESE France
02.02.2023	Lancement du marché de collecte et valorisation du polystyrène (PSE) en déchèteries
02.02.2023	Réflexion sur la dénomination des déchèteries et du poste des agents sur site
02.02.2023	Règles de dotation en bacs
02.02.2023	Cession de bien

➤ **DECISIONS DU PRESIDENT**

DATE	RESUME SUCCINT
13.12.2022	Décision du Président de signer le marché relatif à l'acquisition d'une benne neuve étanche pour le ramassage des bio-déchets avec la société BRO Méridionale de Voirie
15.12.2022	Décision du Président de signer la convention relative au réemploi des gravats réceptionnés en déchèterie dans le cadre de la bourse aux gravats avec la SCEA de la Mordorée (Saint Laurent de Cérès)
20.12.2022	Décision du Président d'accepter l'indemnité de sinistre pour l'affaire n°2022419637 allouée par la compagnie d'assurances PILLIOT pour un montant de 11 800 €HT, réglée par chèque du crédit agricole n°0017380, pour le sinistre du Renault Master immatriculé FA-280-EV du 27 octobre 2022
20.12.2022	Décision du Président de constituer une provision pour créances douteuses d'un montant de 3 644,14 € au vu des informations communiquées par le comptable public conformément à l'article R2321-2 du CGCT qui impose la constitution de provisions pour les créances faisant l'objet d'une procédure collective
20.12.2022	Décision du Président de constituer une provision initiale des cours de vente des matériaux recyclés d'un montant de 1 000 000 € au vu du constat de recettes exceptionnelles enregistrées sur l'exercice 2022. Cette provision sera ajustée chaque année en fonction des recettes constatées à l'année N par rapport à la moyenne des recettes des trois derniers exercices
20.12.2022	Décision du Président d'accepter l'indemnité de sinistre pour l'affaire n°22.1607.01750.U allouée par la compagnie d'assurances MMA IARD pour un montant de 7 033,42 €HT, en règlement des dommages sur le pont bascule au centre de tri Atrion le 3 juin 2022
20.12.2022	Décision du Président de signer le marché relatif à la mission de maîtrise d'œuvre concernant l'extension du bâtiment administratif d'Atrion avec le groupement GENAUD Nicolas / API Structures / SN Angoulême Ingénierie
17.01.2023	Décision du Président d'accepter l'indemnité de sinistre pour l'affaire n°22.1607.02000.T allouée par la compagnie d'assurances MMA IARD pour un montant de 78,27 €HT en règlement des dommages sur le bardage du centre de tri Atrion le 28 mai 2022 par la société PAPREC

Les membres du comité syndical prennent acte de ces informations.

6/ Questions diverses

M. AUDOIN demande des éléments sur les effets de la reprise de la compétence collecte de Grand Cognac.

M. le Président répond que dans l'immédiat, il n'est pas en capacité de répondre à cette question.

Grand Cognac a pris une décision le 14 décembre dernier avec une clause de revoyure, sous condition que Calitom révisé ses statuts chose à laquelle le syndicat ne s'est jamais opposé.

Le Président de l'Entente Intercommunale lui a envoyé, récemment, un courrier lui demandant une révision statutaire. Actuellement, le syndicat attend des propositions. Il va provoquer d'ici peu une Conférence des Présidents pour en discuter.

Au vu de la décision prise par Grand Cognac, il a demandé, dès le lendemain, à l'agglomération les documents supports qui ont servi à prendre cette décision, à savoir les procès-verbaux des différentes commissions et assemblées, et l'intégralité de l'étude. La réponse a été apportée 1 mois après. Les

services de Calitom ont travaillé pour commenter cette étude afin que les élus de Grand Cognac puissent avoir la vision du syndicat. En outre, il trouve étonnant qu'une étude ait été demandée à un cabinet externe mais qu'à aucun moment Calitom n'ait été sollicité pour des explications et/ou une contre-expertise. Le syndicat est donc en train d'analyser techniquement et financièrement les résultats de cette étude. Un courrier sera, ensuite, envoyé au Président de Grand Cognac pour lui apporter l'analyse des services de Calitom sur cette étude.

Cette étude est basée sur un service constant, et une reprise avec optimisation.

Ces deux scénarios ont été également travaillés par Calitom. Il a été trouvé un certain nombre d'incohérences, d'oublis. Il va en faire état au Président de Grand Cognac. Un scénario 3, qui n'a pas été étudié par le bureau d'étude, a été réalisé relatif à une optimisation telle que les autres territoires Charentais l'ont faite. Les répercussions lui sont également décrites. Pour finir, une solution 4 lui est proposée qui est l'application de la décision prise par le Comité Syndical du 13 décembre dernier. L'objectif de ce courrier n'est pas de faire changer d'avis les élus de Grand Cognac mais de les alerter sur certaines incohérences. Au vu de ces incohérences, il se demande si le cabinet Calia n'a pas fait un travail un peu rapide.

En tant que Président de Calitom, il respecte le choix de Grand Cognac.

En revanche, à titre personnel, il est convaincu que c'est la mutualisation qui est le sens de l'Histoire.

Pour connaître les impacts sur les territoires collecte, les services doivent travailler sur la reprise de la collecte et regarder les mouvements. Les services vont étudier les incidences sur le coût de collecte, sur les optimisations proposées et voir si tout se compense.

Il est, néanmoins, évident que le coût d'un service est moins cher lorsqu'il est mutualisé à l'échelle de 200 000 habitants plutôt qu'à 130 000 ou 70 000 habitants.

La dernière pièce administrative de Grand Cognac a été reçue ce jour. Il relève quelques arguments qui font mal, notamment pour les services et les élus. Par exemple : « toutes les pièces n'ont pas été fournies pour l'étude », ce qui est faux. Il peut le prouver.

Il comprend l'inquiétude des autres territoires. Néanmoins, il veut rester dans une démarche constructive.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h51.

Le Président,
Michaël LAVILLE



Le Secrétaire de séance,
Michel BOUTANT

